

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
06/6/34
DOSSIER N°6382**

**VENTE DE PRODUITS REFORMES APPARTENANT AU
DEPARTEMENT AU TITRE DE 2024**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : VENTE DE PRODUITS REFORMES APPARTENANT AU
DEPARTEMENT AU TITRE DE 2024**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/6/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Publié sur www.creuse.fr le 13/06/2024

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240610-CP2024144-DE

Décide de :

- désaffecter les produits des Routes suivants : glissières de sécurité et panneaux de signalisation détériorés, stockés sur les sites du Centre d'Exploitation de Bonnat;

- de vendre ces produits à l'entreprise la mieux-disante soit l'entreprise HENault Recyclage – 41, rue du Cros - 23000 Guéret, au prix de :

- **150 €** la tonne de ferraille,

- **1 200 €** la tonne d'aluminium, (compte tenu d'une baisse des cours de ces matériaux) tout en restant la mieux-disante sur la période considérée.

- de vendre 400 glissières au prix de **25 € l'unité** et 500 pieds de glissières au prix de **5 € l'unité**.

Dit que sera prise en compte l'offre du mois réel de la vente proposée pour cet ensemble de ferraille (les prix fluctuant au mois). Cette recette sera imputée au 011 843 UTT BOUSSAC – article 615,231 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET